

GRADIGNAN

Un centre commercial à la croisée des chemins

LAURENZANE Le centre commercial fait partie du territoire de la future Zone d'aménagement concerté. Les commerçants sont particulièrement attentifs au projet



Magali Bécot, présidente des commerçants de Laurenzane

PATRICK FAURE
p.faure@sudouest.fr



Un centre commercial, entre artisans et supermarché. PHOTOS P.F.

Les commerçants de Laurenzane viennent d'être reçus par le maire. Ils n'ont eu que quelques dizaines de mètres à parcourir pour obtenir de Michel Labardin des éclaircissements sur le projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC) en ce qui concerne le quartier. Et accessoirement, des précisions quant à la possibilité dont dispose la Ville d'user - dans le cadre d'une ZAC - d'un droit de préemption renforcé sur l'éventuelle vente de locaux commerciaux.

Magali Bécot, présidente de l'association des commerçants, explique que « les gens ont été rassurés ; la mairie ne veut ni récupérer les fonds de commerce, ni les murs ! Son projet est de faire évoluer le centre commercial et la ville. »

Pas de locaux vacants

Installée depuis vingt-deux ans dans son institut de beauté, Magali Bécot se réjouit par ailleurs que tous les lo-

caux soient actuellement occupés, « ce qui n'était pas le cas voilà quelques années. Le centre se développe avec le supermarché et des projets à venir ». La présidente n'est pas opposée à la création de logements au-dessus des commerces (ce qui n'est pas encore arrêté, NDLR), mais reste très prudente quant aux inconvénients que les travaux apporteraient par rapport à la clientèle et au stationnement. Même si une réfection du centre commercial apparaît, selon elle, comme une opportunité non négligeable. « En cas de travaux, certains pourraient aussi être relogés provisoirement dans la résidence et ses espaces commerciaux du rez-de-chaussée, qui sera construite à la place du bâtiment de la Sécurité sociale ». Le centre commercial regroupe dix-

neuf enseignes, dont trois professions libérales, médecin, kinésithérapeute et dentiste. Jean-Christophe Raymond, le fromager installé depuis un an, explique « que le supermarché draine une clientèle et que le parking est d'un intérêt majeur ». Lui n'est pas contre le fait de bouger (sur le terrain voisin de l'actuelle Sécurité sociale, NDLR). Quant à la construction de logements, « il y aura des clients potentiels en plus ».

L'officine de la pharmacienne, Sylvie Mazières, est la plus visible. « Ici, nous sommes dans un quartier, pas au centre-ville, mais le gros atout, c'est le parking et si un jour il y a le tramway cela ne sera qu'un plus », dit-elle, tout en appréciant que les mercredi et vendredi matin quelques commerçants ambulants (mé-

tiers de bouche ou autres) viennent dynamiser l'esplanade.

L'accord de la copropriété

Sylvie Henkinet tient l'épicerie fine depuis quatre ans. Elle admet bien volontiers que le droit de préemption renforcé vise « à éviter la spéculation et à garder les commerces de proximité. Ici, il y a un potentiel avec ce parking qui rend le centre commercial attractif, même si avec des logements on craint qu'il y ait moins de places pour le stationnement ».

Le projet de ZAC dans le quartier de Laurenzane n'est pas encore défini et les travaux ne commenceraient pas avant 2021, voire 2022. Dans tous les cas, la mairie n'activera rien au centre commercial sans accord de la copropriété des commerces.